

Accueil / Autonomie / Sans-abri et en situation de handicap : « Si on voulait fabriquer des clochards, on ne s'y prendrait pas autrement »

Sans-abri et en situation de handicap : « Si on voulait fabriquer des clochards, on ne s'y prendrait pas autrement »

Publié le 1 décembre 2021 par **Franck Seuret**



Marc, 58 ans, est sans domicile fixe, à Paris. Il a du mal à marcher et se déplace régulièrement en fauteuil roulant. ©Benjamin Laurent.

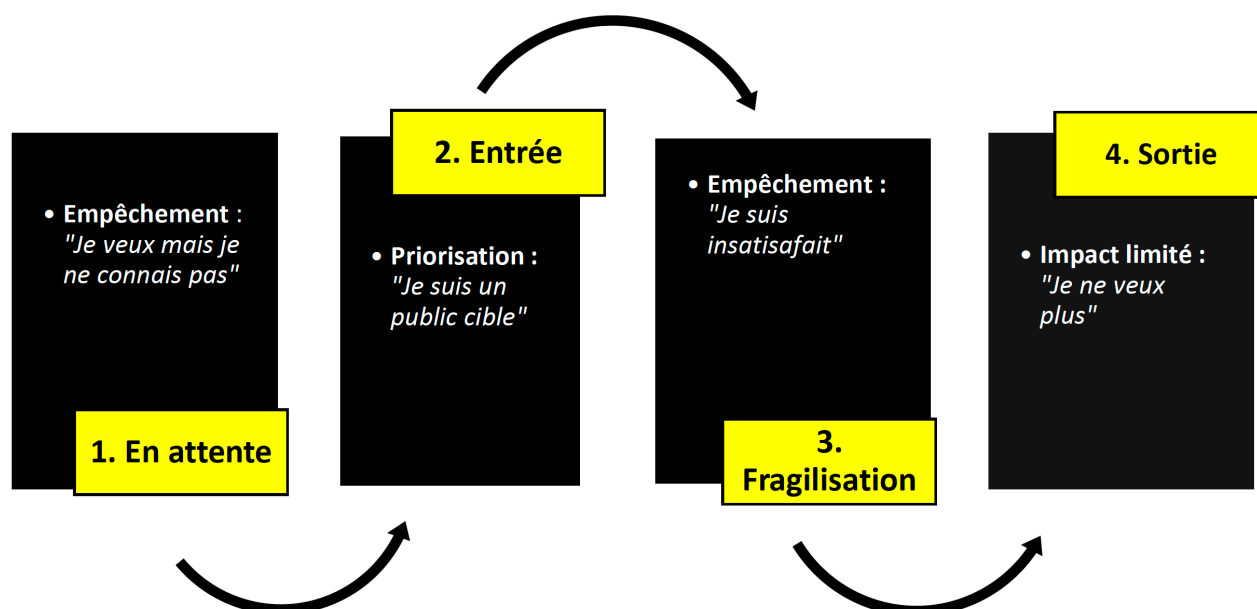
Une équipe de recherche a interrogé 30 personnes sans-abri, atteintes de déficiences motrices et/ou sensorielles. Elle a mis en évidence qu'elles renonçaient à avoir recours aux dispositifs d'urgence sociale, inadaptés à leurs besoins. Entretien avec Stéphane Rullac, professeur en innovation sociale à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HETSL, HES-SO).

Faire-face.fr : Quels sont les enseignements de votre étude ?

Stéphane Rullac : Les déficiences motrices et/ou sensorielles constituent un frein à l'accès aux dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'insertion (AHI) : centres d'hébergement d'urgence, accueils de jour... Cela peut paraître paradoxal, car le handicap ouvre droit à une priorité à l'entrée. Lorsqu'elles appellent le 115, par exemple, les personnes aveugles ou en fauteuil roulant ont la quasi-certitude d'obtenir un lit. Le problème, c'est que, sauf



Stéphane Rullac a copiloté cette étude.
© DR



Les quatre étapes-clés d'une trajectoire de non-recours à l'urgence sociale.

F-F.fr : Quelles sont ces "expériences négatives" ?

S.R : Hormis comme critère d'entrée prioritaire, la question des déficiences motrices et/ou sensorielles n'est pas prise en compte dans l'urgence sociale. Les établissements ne sont donc pas systématiquement accessibles : marches, toilettes non adaptées, absence de traducteur en langue des signes, etc.



La personne handicapée n'est pas prise en compte dans sa globalité. »

Mais surtout, il n'y a pas d'accompagnement sur les besoins et les droits spécifiques des personnes handicapées. Les professionnels de l'AHJ considèrent que cela relève de leurs collègues du secteur médico-social. La personne handicapée n'est donc pas prise en compte dans sa globalité, avec ses déficiences, mais seulement comme un sans-abri parmi d'autres.

F-F.fr : Quelles en sont les conséquences ?

S.R : L'entrée prioritaire dans l'hébergement d'urgence, au nom d'une déficience, se traduit par une très forte désillusion quand la prise en charge n'intègre plus du tout cette dimension. Alors, les personnes handicapées s'en détournent. Si on voulait fabriquer des



Et c'est l'enfer qui leur tombe dessus. »

F-F.fr : Que se passe-t-il alors ?

S.R : Au début du parcours des sans-abri, la rue n'est qu'un passage obligé. Ils y passent la nuit, lorsqu'ils ne trouvent pas de place chez un ami, dans un squat, au 115... Mais lorsqu'ils s'auto-excluent de l'hébergement d'urgence, la rue devient leur quotidien. Et c'est l'enfer qui leur tombe dessus.

Ils finissent par y mourir prématurément, comme tant d'autres. En 2019, **un collectif a recensé 71 659** décès dans la rue de personnes sans chez soi. Elles avaient 50 ans, en moyenne, contre 79 ans en population générale.



Il devrait y avoir un référent handicap dans chaque établissement. »

F-F.fr : Que préconisez-vous ?

S.R : Il faut d'abord intégrer la prise en compte des situations de handicap dans les politiques d'urgence sociale. Un tel socle de légitimation permettra une résonance sur l'ensemble des dispositifs et institutions.

Les secteurs AHI et médico-sociaux ne peuvent plus continuer à travailler chacun dans leur couloir. Ils doivent se rapprocher. Il est également nécessaire que les professionnels de l'urgence sociale renforcent leurs compétences sur les multiples vulnérabilités des personnes sans-abri. De plus, un référent handicap devrait être désigné dans chaque service et établissement de l'urgence sociale.

Il faut aussi prioriser les personnes SDF avec une déficience motrice et/ou sensorielle dans les programmes de logement, inclusif notamment.

Une population méconnue

« Nous ne savons pas combien de personnes handicapées vivent aujourd'hui dans la rue », explique Stéphane Rullac.

Selon l'Insee, en 2012, 71 10 % des adultes sans-domicile nés en France bénéficiaient de l'allocation adulte handicapé (AAH) et 2 % d'une pension d'invalidité. Mais ce nombre ne donne qu'une vision non-actualisée et parcellaire, car tous les adultes handicapés ne sont pas éligibles à l'AAH. Et les personnes en situation irrégulière non plus.



François Aubert, la France compte 300 000 SDF.

Journaliste éco-social et documentariste. Spécialiste de la politique sociale du handicap.